Conseil Communautaire du mardi 18 avril 2023
Procès-Verbal de la séance

L'an deux mille vingt-deux, le 18 avril 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à Latresne, sous la présidence de Monsieur Lionel FAYE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Date de la convocation : 11-04-2023
Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de conseillers présents et représentés : 32
Quorum : 19
Fin de la séance : 18h55

Nom -Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé, pouvoir à	Absent
M. MODET Pascal	X	Arrivée à 18h40		Mme GOEURY Céline		Pouvoir à R. FLEHO	X
M. ROUGIER Frédéric		Pouvoir à P. MODET	X	M. JOKIEL Marc	X		
Mme PEDREIRA AFONSO Rose		Pouvoir à V. LEROY	X	M. SAURIAC Jean-Christophe	X		
M. LARONDELLE Maxime	X			Mme AGULLANA Marie-Claude		Pouvoir à H. GOGA	X
Mme LEROY Vanessa	X			M. DAUPHIN Didier			X
M. GUILLEMOT Jean-Philippe		Pouvoir à A. MONGET	X	M. BUISSERET Pierre	X		
Mme MICHEAU-HERAUD Marie-Line		Pouvoir à L. BONNAYZE	X	Mme MENUT-CHRISTMANN Anne-Sylvie	X		
M. MONGET Alain	X			M. FAYE Lionel	X		
Mme PERRIN-RAUSCHER Sylvie		Pouvoir à P. BUISSERET	X	M. CAPDEPUY Bernard		Pouvoir à P SIMON	X
M. BONNAYZE Ludovic	X			Mme K'NEVEZ Marie-Christine	X		
Mme VEYSSY Catherine	X			Mme SIMON Patricia	X		
M. AUBY Jean-François	X			M. MURARD Sébastien		Pouvoir à T COUTY	X
M.MOGAN Julien			X	Mme COUTY Tania	X		
M. BORAS Jean-François	X			M. GRANGIER Alain		Pouvoir C KONTOWICZ	X
M. LAPENNE Serge		Pouvoir à JF BORAS	X	M. LAYRIS Georges			X
Mme. ZEFEL Nathalie			X	Mme KONTOWICZ Claire	X		
Mme JOBARD Dominique	X			M VERDIER Mathieu			X
M. FLEHO Ronan	X			Mme GOGA Hélène	X		
Mme BARLET Agnès	X						

Le quorum est atteint. Il y a 11 pouvoirs.
Monsieur le Président demande un ou une secrétaire de séance. Madame Patricia SIMON est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Délibération N°	Objet de la délibération	Approuvé.e ou Rejeté.e
2023-59	Adoption du Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes GEMAPI et Transports	Unanimité
2023-60	Affectation de résultat 2022 du Budget Principal.	Unanimité
2023-61	Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe GEMAPI.	Unanimité
2023-62	Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe TRANSPORTS.	Unanimité
2023-63A	Adoption du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Principal	Unanimité
2023-64	Clôture des régies de recettes Piscine – Espace Jeunesse club ados – APS- ALSH.	Unanimité
2023-65	Clôture des régies d'avances Espace Jeunesse club ados – Sports Vacances.	Unanimité
2023-66	Perception de recettes exceptionnelles suite à clôture de régie.	Unanimité

Validation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2023

Le compte-rendu de la séance du 28 mars 2023 a été transmis avec la convocation. Jean-François BORAS a fait part de quelques modifications concernant ses propos. Ces dernières ont été prises en compte. Le Président déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité.

2023-59 : Adoption du Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes GEMAPI et Transports

Le Président remercie Madame MANZANO pour ses actions auprès de la Communauté de Communes durant toutes ses années. Il la remercie également de sa présence au conseil pour présenter la situation financière de la CdC et le compte financier unique qui remplace le compte de gestion et les comptes administratifs dans le cadre de la M57.

Lionel FAYE félicite Jean-François AUBY, Président du SEMOCTOM pour la réception d'un chèque d'un montant de 546 660€ de la Première Ministre dans le cadre du fond vert. Il fait partie des 150 premiers lauréats du fond vert et le 1ier lauréat de Gironde. Il ajoute que c'est très important de travailler en ce sens pour tout ce qui concerne la réduction des déchets.

Madame MANZANO présente la situation financière de la CdC. Il y a une montée importante des recettes cette année de 16.06% due essentiellement à la fiscalité. La moyenne par habitant sur la CdC est de 505€ et la moyenne régionale de 449€. Le reste des recettes est dans la moyenne.

Les dépenses ont progressé de 5.03% et sont supérieures aux moyennes régionales : 421€ par habitant pour la CdC et 377€ pour la région. Les charges de personnels et les charges de fonctionnement dépassent les moyennes régionales.

Concernant l'évolution de Capacité d'Autofinancement (CAF) brute, les recettes ont progressé de 150%. 84€ par habitant pour la CdC qui dépassent les moyennes régionales de 71€ par habitant. La CAF nette mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer ses investissements, une fois ses dettes remboursées. Cela représente 64€ par habitant pour la CdC et 46€ pour les moyennes régionales.

La collectivité consomme 64,68 % de ses produits pour faire face à ses dépenses difficilement compressibles (personnel, contingents, intérêts dette). La médiane est à 40%. Les investissements ont été ralenti volontairement et les recettes ont permis d'améliorer le résultat. Au niveau de l'endettement, il est maitrisé : 187€ par habitant de la CdC pour une moyenne régionale de 234€. Le ratio d'endettement est en baisse et en dessous de la médiane. Le fonds de roulement est inférieur à la moyenne régionale mais reste correct : 127€ par habitant pour la CdC contre 155€.

Madame MANZANO estime que la situation s'est améliorée de manière considérable, des efforts très importants ont été faits. La CAF est en très forte augmentation malgré le contexte économique hostile. Il faut rester vigilant sur les charges qui exercent une pression importante sur les ressources. C'est la plus grande fragilité de la collectivité. L'endettement est maitrisé, le fonds de roulement s'améliore.

Madame MANZANO conclue en remerciant les élus pour l'accueil qui lui a été réservé toutes ces années.

Monsieur FAYE remercie Madame MANZANO pour cette présentation. Il ajoute qu'il faut d'abord féliciter l'ensemble des services puisque les crédits ouverts au niveau du fonctionnement n'ont pas tous été consommés. Les recettes familles, l'augmentation des loyers et de la taxe de séjour mais aussi le soutien de l'Etat, avec les dotations exceptionnelles, ont permis d'augmenter les recettes. Ces résultats ne font que nous encourager à rester vigilants pour les prochaines années et à poursuivre nos efforts pour atteindre les objectifs fixés en fin de mandat.

Dominique JOBARD remercie Madame MANZANO pour ce travail et souhaite avoir le document de présentation. Les graphiques par habitants sont très parlants.

La maquette de l'exercice 2022 est présentée. Il n'y a pas de questions.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 30 **POUR : 30** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-59 : Adoption du Compte Financier Unique 2022 du Budget Principal et des Budgets Annexes GEMAPI et Transports

Considérant le fait que la Communauté de communes a fait le choix d'élaborer le Compte Financier Unique dès les comptes de l'exercice 2022,

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

EXPOSE

Les documents comptables peuvent se résumer comme suit :

CA BUDGET PRINCIPAL SYNTHESE 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
RESULTAT REPORTE		846 789.79 €		415 599.50 €	0.00 €	1 262 389.29 €
OPERATIONS EXERCICES	11 918 022.51 €	13 437 610.53 €	2 909 875.38 €	2 907 690.11 €	14 827 897.89 €	16 345 300.64 €
TOTAL	11 918 022.51 €	14 284 400.32 €	2 909 875.38 €	3 323 289.61 €	14 827 897.89 €	17 607 689.93 €
RESULTAT DE CLOTURE		**2 366 377.81 €**		**413 414.23 €**		**2 779 792.04 €**

CA GEMAPI
SYNTHESE 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
RESULTAT REPORTE		1 124 180.79 €		0.00 €	0.00 €	1 124 180.79 €
OPERATIONS EXERCICES	61 585.03 €	509 649.00 €	40 784.80 €	99 006.00 €	102 369.83 €	608 655.00 €
TOTAL	61 585.03 €	1 633 829.79 €	40 784.80 €	99 006.00 €	102 369.83 €	1 732 835.79 €
RESULTAT DE CLOTURE		**1 572 244.76 €**		**58 221.20 €**		**1 630 465.96€**

CA TRANSPORTS
SYNTHESE 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSES	**RECETTES**		**DEPENSES**	**RECETTES**
RESULTAT REPORTE	23 070.46 €			23 070.46 €	0.00 €
OPERATIONS EXERCICES	43 784.19 €	45 769.30 €	**SANS OBJET**	43 784.19 €	45 769.30 €
TOTAL	66 854.65 €	45 769.30 €		66 854.65 €	45 769.30 €
RESULTAT DE CLOTURE		**-21 085.35 €**			**-21 085.35 €**

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Président,
Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité
DECIDE
- **D'approuver le Compte Financier Unique 2022 du budget principal et des budgets annexes GEMAPI et Transports,**
- **D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.**

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-60 : Affectation de résultat 2022 du Budget Principal.

Lionel FAYE présente les chiffres du Budget Principal en section de fonctionnement et d'investissement.

Pierre BUISSERET souhaite nuancer, les résultats sont très bons mais n'oublions pas qu'un tiers du résultat net vient des aides de l'Etat. Cela n'enlève rien au résultat qui aurait été positif. Toutefois, il est « anormalement bon » du fait de cette aide.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 30 **POUR : 30** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-60 : Affectation de résultat 2022 du Budget Principal.
Considérant les éléments du Compte Financier Unique 2022,
Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :
- **De procéder à l'affectation de résultat de l'année 2022 du budget principal comme suit :**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	1 519 588 €
Résultat reporté N-1 (002 du CA)		Excédent	846 789.79 €
Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	2 366 377.81 €
	A2	Déficit	
Besoins réels de la section d'investissement			
Résultat d'investissement de l'exercice		Excédent	-2 185 €
		Déficit	
Résultat reporté N-1 (001 du CA)		Excédent	415 599.50 €
Résultat de clôture R 001		Excédent	413 414.23 €
Restes à réaliser dépenses			1 099 521.04 €
Restes à réaliser recettes			720 056.60 €
Besoin de financement (D 001)	B		
Excédent reporté (R001)			413 414.23 €
Affectation du résultat section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			2 366 377.81 €
En couverture du besoin réel de financement (B)			0.00 €
En dotation complémentaire			
Total 1068			0.00 €
Excédent reporté R002			2 366 377.81 €

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-61 : Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe GEMAPI.

Arrivée de Pascal MODET à 18h37

Présentation par Julian SANABRIA de la synthèse GEMAPI.

Maxime LARONDELLE demande des précisions sur la synthèse dans la section d'investissement. La modification d'un montant est effectuée.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32 **POUR : 32** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-61 : Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe GEMAPI.
Considérant les éléments du Compte Financier Unique 2022,
Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :
- **De procéder à l'affectation de résultat de l'année 2022 du budget annexe GEMAPI comme suit :**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	448 064 €
		Déficit	
Résultat reporté N-1 (002 du CA)		Excédent	1 124 180.79 €
Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	1 572 244.76 €
	A2	Déficit	
Besoins réels de la section d'investissement			
Résultat d'investissement de l'exercice		Excédent	58 221 €
Résultat reporté N-1 (001 du CA)		Excédent	
		Déficit	4 108 €
Résultat de clôture R 001		Excédent	54 113.20 €
Résultat de clôture D 001		Déficit	
Restes à réaliser dépenses			68 704.80 €
Restes à réaliser recettes			31 360.00 €
Besoin de financement (D 001)	B		
Excédent reporté (R001)			16 768.40 €
Affectation du résultat section de fonctionnement			
Résultat excédentaire (A1)			1 572 244.76 €
En couverture du besoin réel de financement (B)			0.00 €
En dotation complémentaire			
Total 1068			0.00 €
Excédent reporté R002			1 572 244.76 €

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-62 : Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe TRANSPORTS.

Le Président présente le budget transport. Les résultats sont meilleurs que les années précédentes. Il y a un résultat légèrement positif.

Maxime LARONDELLE demande si la baisse du coût correspond au fait qu'il soit peu utilisé ?
Monsieur FAYE répond que l'utilisation du service a été revu (quelques bénéficiaires en faisaient une utilisation soutenue) et l'augmentation de la participation du Conseil Régional est différente.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32 **POUR : 32** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-62 : Affectation de résultat 2022 du Budget Annexe TRANSPORTS.
Considérant les éléments du Compte Financier Unique 2022,
Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE :
- **De procéder à l'affectation de résultat de l'année 2022 du budget annexe TRANSPORTS comme suit :**

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice		Excédent	1 985.11€
		Déficit	
Résultat reporté N-1 (002 du CA)		Déficit	23 070.46 €
Résultat de clôture à affecter	A1	Excédent	
	A2	Déficit	21 085.35€
Affectation du résultat section de fonctionnement			
Résultat déficitaire (D002)			21 085.35€

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-63A : Adoption du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Principal

Pierre BUISSERET présente la préparation du budget supplémentaire en fonctionnement pour 2023 :

- Des crédits supplémentaires pour la mise en place de l'augmentation de l'offre de places en ALSH les mercredis et vacances scolaires : + 108 places → + 150 000€ (dont 123 771€ de charges de personnel)
- Amélioration des goûters + augmentation des places en ALSH → + 88 618€
- Des ajustements sur le budget de fonctionnement
  - des multi-accueils pour l'achat des consommables (les couches notamment)
  - les APS
- Des frais de formation dans le cadre d'une meilleure utilisation des outils logiciels, mise en place CST → + 17 000€
- Mise en place d'actions dans le cadre du PCAET → 18 000€
- Application du régime indemnitaire variable (CIA) à l'ensemble du personnel → + 30 000€
- Ajustement enveloppe dédiée aux remboursements des communes → + 30 000€
- Reversements Part Départementale Taxe de Séjour 2021/2022 → + 23 000€

→ **Des crédits supplémentaires à hauteur de 357 847€**

Au niveau des recettes

- Pour rappel, un excédent prévisionnel reporté de 2 366 377.81€
- Des recettes familles supplémentaires de 187 411€
- Des recettes CAF supplémentaires de 56 323€
- Un ajustement de la DGF de 25 398€

→ **Des recettes supplémentaires, hors excédent reporté, de 269 132€.**

Pour équilibrer le budget, il manquerait 88 715€, qui sont donc pris sur les excédents reportés.

Crédits supplémentaires en fonctionnement pour 2023 :

	RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévisionnel	BS	TOTAL
13	Remboursements arrêts	80 000 €	0.00 €	80 000 €
70	Recettes Familles	1 125 000 €	187 411.00 €	1 312 411 €
73	Impôts et Taxes	3 641 323 €	0.00 €	3 641 323 €
731	Fiscalité locale	5 198 666 €	0.00 €	5 198 666 €
74	Dotations et participations (dont CAF)	2 612 291 €	81 721.00 €	2 694 012 €
75	Autres produits de gestion courante	31 160 €	0.00 €	31 160 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0.00 €	0 €
78	Reprises sur amortissements	29 781 €	0.00 €	29 781 €
Total recettes réelles		12 718 221 €	269 132.00 €	12 987 353 €
42	*Amortissements*	*516 000 €*	0.00 €	516 000 €
002	*Excédents reportés*		2 366 377.81 €	2 366 378 €
	Sous total	*516 000 €*	*2 366 378 €*	*2 882 378 €*
TOTAL		*13 234 221 €*	2 635 510 €	15 869 731 €

	DEPENSES FONCTIONNEMENT	2023	2023	2023
		Prévisionnel	BS	TOTAL
11	Charges à caractère général	2 000 000 €	199 658.00 €	2 199 658 €
12	Charges de personnel	4 479 925 €	153 771.00 €	4 633 696 €
65	Contingents et participations	3 618 658 €	4 418.00 €	3 623 076 €
14	Atténuations de produits	1 730 000 €	0.00 €	1 730 000 €
66	Charges financières	80 000 €	0.00 €	80 000 €
67	Charges exceptionnelles	50 000 €	0.00 €	50 000 €
68	Provisions	45 000 €	0.00 €	45 000 €
Dépenses réelles		12 003 583 €	357 847 €	12 361 430 €
42	*Amortissements*	*750 000 €*	0.00 €	750 000 €
021	*Virement à la section d'investissement*	*480 638 €*	2 277 663.00 €	2 758 301 €
	Sous total	*1 230 638 €*	*2 277 663.00 €*	*3 508 301 €*
TOTAL		*13 234 221 €*	2 635 510.00 €	15 869 731 €

Pierre BUISSERET présente la préparation du budget supplémentaire en investissement pour 2023 :

En recettes :

- Les inscriptions des subventions Eclairage LED terrain C&M: 38 900€
- Le virement de la section de fonctionnement : 2 277 633€

En dépenses :

- Régularisation d'une échéance d'emprunt : 90 000€

→ La section d'investissement du budget supplémentaire s'équilibrerait à 2 350 513€

Crédits supplémentaires en investissement pour 2023 :

	DEPENSES INVESTISSEMENT	*2022* Prévisionnel (BP +BS)	2022 Réalisé	2023 BP	2023 BS	2023 TOTAL
16	Emprunt	*410 436 €*	*343 723 €*	400 000 €	90 000 €	490 000 €
20	frais d'études	*73 790 €*	*49 660 €*	15 000 €		15 000 €
204	fonds de concours	*234 584 €*	*31 156 €*	32 000 €		32 000 €
21	Immobilisations corporelles	*2 511 178 €*	*427 857 €*	267 638 €	2 260 513 €	2 528 151 €
23	Travaux en cours	*302 620 €*	*164 132 €*			- €
45	Travaux pour le compte de	*11 073 €*	*93 642 €*			- €
	TOTAL REEL	3 543 681 €	1 110 171 €	*714 638 €*	2 350 513 €	3 065 151 €
042	Amortissements	*388 430 €*	*388 435 €*	516 000 €		516 000 €
041	opérations patrimoniales		*1 051 818 €*			- €
13	subventions d'investissment		*271 090 €*			- €
001	Déficit année n-1	*0 €*	*0 €*	0 €	- €	- €
TOTAL		*3 932 111 €*	*2 821 514 €*	1 230 638 €	2 350 513 €	3 581 151 €

	RECETTES INVESTISSEMEENT	*2022 Prévisionnel*	2022 Réalisé	2023 BP	2023 BS	2023 TOTAL
002	Excédents reportés	*415 600 €*	*415 600 €*	0 €	33 950 €	33 950 €
10	FCTVA+Excédents capitalisés	*180 000 €*	*67 381 €*	0 €		0 €
13	Subventions	*1 313 025 €*	*814 550 €*	0 €	38 900 €	38 900 €
21			*2 007 €*			0 €
23			*77 111 €*			0 €
204	Participations commune					0 €
45	Participation commune	*68 743 €*	*160 722 €*			0 €
	TOTAL REEL	*1 977 367 €*	*1 537 371 €*	*0 €*	*72 850 €*	72 850 €
042	Provisions	*726 518 €*	*734 101 €*	750 000 €		750 000 €
041	opérations patrimoniales		*1 051 818 €*			0 €
021	Virement section de fonct	*1 228 226 €*	*0 €*	480 638 €	2 277 663 €	2 758 301 €
TOTAL		*3 932 111 €*	*3 323 290 €*	1 230 638 €	2 350 513 €	3 581 151 €

Pierre BUISSERET conclue en précisant que les excédents seront utilisés pour combler le déficit. Il ajoute qu'il faudra également prendre des décisions au niveau du fonctionnement. Il prend pour exemple la difficulté pour recruter des animateurs. Il faudrait se poser la question sur la rémunération de ces agents notamment les occasionnels qui sont payés 55€ brut de rétribution. Il suggère que ce travail soit conclu avant fin juin.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0

2023-63 A : Adoption du Budget Supplémentaire 2023 - Budget Principal

Considérant la délibération n° 2021-61 du 06 juillet 2021 portant adoption de la nomenclature M57 pour le Budget Principal et ses budgets annexes,
Considérant la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel) (principe de fongibilité) ;
Considérant la délibération n°2022-106 portant adoption du budget primitif pour l'année 2023,
Considérant la délibération n°2023-59 portant adoption du compte financier unique de l'année 2022,
Considérant la délibération n°2023-60 portant affectation du résultat de l'année 2022,
Considérant la présentation du projet de budget supplémentaire 2023 réalisée par le Vice-Président en charge des finances Pierre BUISSERET,

EXPOSE

L'adoption du compte financier unique de l'année 2022 et l'affectation de résultat sont désormais connus. Il s'agit, par l'adoption du budget supplémentaire, d'intégrer les reports de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements par rapport au budget primitif présenté en décembre. Les ajustements ont fait l'objet d'une présentation lors du précédent conseil du 28 mars 2023.

Ainsi, il s'agit de tenir compte des résultats dégagés en fonctionnement et en investissement ;

Le budget supplémentaire du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 2 635 477€ :
- en dépenses : 357 847€ de crédits supplémentaires, 2 277 630€ de virement à la section d'investissement,
- en recettes : 2 366 377.81€ d'excédents reportés, 269 099€ de dotations et de produits des services.

Il s'équilibre en section d'investissement à 3 450 001€
- en dépenses : 2 350 480€ en nouveaux crédits et 1 009 521.04€ de Restes à Réaliser (RAR)
- en recettes : 2 350 480€ en nouveaux crédits, 720 056.60€ en RAR et 413 414€ d'excédents reportés.

Ainsi, le budget principal de la Communauté de communes pour l'année 2023 s'équilibrerait comme suit :
Section de fonctionnement : 15 869 698€
Section d'investissement : 4 680 639€

Concernant les Budgets annexes :
BUDGET ANNEXE GEMAPI : le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes à 1 572 245€ en Fonctionnement et à 1 630 465.96€ en Investissement
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS : le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 21 085.35€. il n'y a pas de section d'investissement ouverte.

Après avoir entendu les explications du Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **De déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel) pour le Budget Principal et les Budgets Annexes**

- **D'adopter le budget supplémentaire au Budget Principal de la CdC comme suit :**
  - **La section de fonctionnement s'équilibre à 2 635 477€**
  - **La section d'investissement s'équilibre à 3 450 001€**

- D'adopter le budget supplémentaire au Budget Annexe GEMAPI après affectation du résultat 2022 comme suit :
  - **La section de fonctionnement s'équilibre à 1 572 245€ et la section d'investissement s'équilibre à 1 630 465.96€**

- D'adopter le budget supplémentaire au Budget Annexe Transports après affectation du résultat 2022 comme suit :
  - **La section de fonctionnement s'équilibre à 21 085.35€. Il n'y a pas de section d'investissement.**

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-64 : Clôture des régies de recettes Piscine – Espace Jeunesse club ados – APS- ALSH.

Le Président précise qu'il y a un certain nombre de régies de recettes à clôturer. Il ne restera qu'une régie d'avance pour l'ensemble des services Péri et Extrascolaires de la CdC.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32 **POUR : 32** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-64 : Clôture des régies de recettes Piscine – Espace Jeunesse club ados – APS- ALSH.

EXPOSE

Dans le cadre de l'amélioration et l'optimisation de la gestion des services intercommunaux, un travail a été effectué avec l'aide du Conseiller aux décideur local pour :
- limiter au maximum le nombre de régies ouvertes,
- basculer sur une facturation des services.

En a découlé la généralisation de la facturation des services périscolaires et extra-scolaires. Afin de finaliser le processus, il est désormais nécessaire de clôturer et supprimer les régies qui ne sont plus nécessaires au bon fonctionnement des services.

Après avoir entendu les explications du Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- de supprimer la régie de recettes ouverte pour le fonctionnement de la piscine (n°23003),
- de supprimer la régie de recettes ouverte pour le fonctionnement de l'Espace Jeunesse – Club Ados (n°23011)
- de supprimer la régie de recette ouverte pour le fonctionnement des APS et CLSH intercommunaux (n°23005).

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-65 : Clôture des régies d'avances Espace Jeunesse club ados – Sports Vacances.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32 **POUR : 32** **ABSTENTION : 0** **CONTRE : 0**

2023-65 : Clôture des régies d'avances Espace Jeunesse club ados – Sports Vacances.

EXPOSE

Dans le cadre de l'amélioration et l'optimisation de la gestion des services intercommunaux, un travail a été effectué avec l'aide du Conseiller aux décideur local pour :
- limiter au maximum le nombre de régies ouvertes,
- basculer sur une facturation des services.

En a découlé la généralisation de la facturation des services périscolaires et extra-scolaires. Afin de finaliser le processus, il est désormais nécessaire de clôturer et supprimer les régies qui ne sont plus nécessaires au bon fonctionnement des services.

Après avoir entendu les explications du Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- de supprimer la régie d'avances ouverte pour le fonctionnement de l'Espace Jeunesse – Club Ados (n°23011)
- de supprimer la régie d'avances ouverte pour le fonctionnement des Sports Vacances (n°23014).

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

2023-66 : Perception de recettes exceptionnelles suite à clôture de régie.

Délibération votée : à l'unanimité :

VOTANTS : 32	POUR : 32	ABSTENTION : 0	CONTRE : 0

2023-66 : Perception de recettes exceptionnelles suite à clôture de régie.

EXPOSE

Dans le cadre du travail effectué avec l'aide du conseiller au décideur local, la clôture de la régie APS-ALSH donne lieu à des recettes exceptionnelles d'un montant de 7 780.52€.

Il s'agit d'autoriser le Président à enregistrer ces recettes exceptionnelles dans le budget principal de la Communauté de communes

Après avoir entendu les explications du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- d'autoriser la comptabilisation de 7 780.52€ à l'article 75888 suite à clôture de la régie APS – ALSH intercommunaux.

Envoyé en Préfecture le 20/04/2023
Reçu en Préfecture le 20/04/2023
Publié le : 25/04/2023

QUESTIONS DIVERSES

Tania COUTY indique qu'il serait bien d'informer la population de la fermeture de la piscine de Latresne au sein des Communes. Même si la Communauté de Communes communique sur son site, cela risque que ne pas être suffisant.

Le Président ajoute qu'une communication sera également effectuée via le journal Sud-Ouest.

Il n'y a plus de questions diverses. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

Publié le 1er juin 2023

La Secrétaire de séance | **Le Président**

Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers - 33360 LATRESNE -

Patricia SIMON | **Lionel FAYE**